

REGION

Sciences

Des chercheurs lorrains ont contribué à une découverte sur leur formation

Le secret des gisements d'or percé à Nancy

Nancy. L'or ? Il est présent dans toutes les roches terrestres. Mais seulement à l'état de trace. Pour former un gisement, il faut donc un déplacement de ces particules infimes et une importante accumulation. Jusqu'à présent, les chercheurs avaient établi que cette concentration était favorisée par la circulation de fluides dans la croûte terrestre, à l'image « de ceux qui jaillissent de la surface de la Terre sous forme de sources hydrothermales ».

Mais bien des questions subsistaient encore. L'or est en effet le plus « inerte des matériaux ». Il est donc considéré « comme difficilement transportable » par des fluides géologiques.

Des géologues, des chimistes et des physiciens du CNRS, de l'Université de Toulouse, de l'Université Pierre et Marie Curie mais aussi du Laboratoire de Géosciences de Nancy viennent de percer ce mystère. Ils ont démontré « qu'une forme de soufre récemment découverte et présente en faible quantité » dans les fluides géologiques (l'ion trisulfure pour les connaisseurs), « transporte et dépose effica-

cement l'or ». La clé de la formation des gisements semble donc cernée.

7 km de profondeur

Et pour y parvenir, les chercheurs ont non seulement réalisé des modélisations informatiques mais aussi reproduit en labo les températures (500°) et pressions (2.000 fois celle de l'atmosphère) rencontrés dans la croûte terrestre à 7 km de profondeur.

Pas un hasard si les Nancéiens du Laboratoire de Géosciences (CNRS/Université de Lorraine/CREGU), installé à Nancy-Vandœuvre, ont apporté leur pierre à cette découverte. Marie-Christine Boiron est, depuis 25 ans, une spécialiste des gisements d'or qui existent sur toute la planète. Jean Dubessy, de son côté, est un chimiste, spécialiste des solutions. L'équipe nancéienne a ainsi apporté une double expertise. Selon le CNRS, cette découverte « pourrait permettre de localiser de nouvelles ressources de métaux précieux (l'or, mais aussi peut-être le molybdène et la platine) et d'améliorer le traitement des minerais ».

Ghislain UTARD



■ À Pont-à-Mousson, les salariés sont conviés à un apéritif déjeunatoire. Photo ER

Journée mondiale jeudi

Saint-Gobain fête ses 350 ans

Pont-à-Mousson. C'est un groupe tentaculaire : 181.742 salariés, répartis dans 64 pays, pour un chiffre d'affaires de 41,7 milliards d'euros. Depuis le mois de janvier, le groupe Saint-Gobain souffle ses 350 bougies avec force d'événements, d'expositions menés dans toutes ses filiales de la planète. Trois salariés sur quatre travaillent d'ailleurs hors de France. Mais c'est pourtant bien à Paris que se terminera cette année festive à la fin de ce mois d'octobre. Avec d'ici là, pour point d'orgue des cérémonies, la journée de ce jeudi 15 octobre. Comme un fil rouge déroulé pour l'ensemble des salariés, chaque entreprise, chaque branche ou filiale fêtera la création en 1665 par Louis XIV et Jean-Baptiste Colbert, de la plus ancienne entreprise du CAC 40.

À Pont-à-Mousson, les préparatifs vont bon train, pour l'ancienne PAM SA, absorbée dans le groupe à compter des années 70. Depuis l'entité canalisations, (qui elle-même fait partie de la

branche « produits pour la construction ») a été rebaptisée Saint-Gobain PAM. Trois petites lettres, pour environ 2.400 salariés en France. Sur le site de Bayard près de Paris. À la fonderie de Blénoy, à l'usine de Pont-à-Mousson, ou à celle de Foug-Toul, partout, des événements vont être organisés. Pour l'exemple, à la salle des fêtes du Clos-Jean de Pont-à-Mousson, ce sont 350 à 450 salariés du siège et de la fonction technique, qui sont conviés à un apéritif déjeunatoire. Sous l'impulsion du directeur général Vincent Legros, diverses projections seront orchestrées. Notamment le discours enregistré du PDG Pierre-Yves de Chalendard. Et, pour laisser des traces, les salariés sont invités à imprimer leurs mains dans une fresque, dévoilée à l'heure au gâteau d'anniversaire. Un acte symbolique pour avoir « 350 raisons de croire en l'avenir ». Le slogan de la journée tombe à point nommé.

Emmanuel VACCARO

Viellissement

Naissance de la « Silver vallée » franco-allemande

Metz. La « Silver-vallée » franco-allemande, une instance de concertation et d'échanges dans le domaine de la Silver économie (économie du vieillissement), a été officiellement créée mercredi par la secrétaire d'Etat chargée des personnes âgées, Laurence Rossignol, et son homologue allemande, Elke Fener.

Cette Silver-vallée, chargée de porter une stratégie industrielle commune qui couvre les territoires de la Lorraine et du Land allemand de la Sarre, a pour but de mettre en commun les stratégies industrielles des deux régions pour tout ce qui concerne l'économie du vieillissement, et d'aider à la mise en relation des entreprises et des acteurs de ce secteur économi-

que encore balbutiant. La secrétaire d'Etat a annoncé une subvention de 45.000 € pour aider au pilotage de cette « Vallée ». Habitat innovant, nouvelles technologies, tourisme ou encore formation font partie des champs d'application de la filière. A l'occasion de son déplacement à Metz, la secrétaire d'Etat a aussi rappelé que la Silver économie devrait participer à la création de 300.000 emplois en France d'ici à 2020, et que les seniors représentaient d'ores et déjà quelque 54 % des dépenses des ménages français.

Lancée en 2013, la filière Silver économie vise à doter la France d'une véritable politique industrielle dans ce domaine pour en faire l'un des pays les plus en pointe.

Transports

Le covoiturage fait des émules chez les... aviateurs. Certains partagent désormais leurs vols via internet

Et maintenant, le coavionnage

Strasbourg. Désormais, tout le monde, ou presque, connaît le covoiturage et son site internet de référence, blablar. Plus rares sont ceux qui s'intéressent au coavionnage. Et pourtant, depuis l'été dernier, cela existe. Le premier site internet à s'être lancé sur ce créneau, Wingly, a déjà mis en relation des dizaines de pilotes et de passagers.

Florian, 30 ans, cadre commercial à Strasbourg et passionné d'aviation depuis son plus jeune âge, fut le premier aviateur à sauter le pas. Une bonne expérience, selon lui. « C'était au mois de juillet. Lorsque j'ai eu connaissance de l'existence du site Wingly, j'ai tout de suite pensé qu'il y avait un potentiel », raconte-t-il. « J'ai proposé une promenade aérienne au-dessus de l'Alsace et notamment du Haut-Koenigsbourg, à 40 €, un prix défiant toute concurrence. Un retraité très sympathique m'a contacté et a réservé. Tout s'est très bien passé. Je lui ai bien expliqué comment fonctionnait mon appareil, un DR400 de fabrication française, capable de voler à 200 kilomètres à l'heure, avec 4 personnes à bord. Il a beaucoup apprécié le vol et s'est montré très intéressé par tous les as-

pects techniques ».

Ce que voulait partager Florian, c'était une passion et pas seulement le coût du vol, environ 140 € de l'heure. Et ce fut réussi.

Un vide juridique

Mais, ce jeune pilote fait figure d'exception. Car, actuellement, rares sont les aviateurs à sauter le pas. La DGAC (direction générale de l'aviation civile) a mis en garde les membres des aérocubs sur les risques du coavionnage et sur les problèmes d'assurance que cela pourrait poser en cas d'accident. En théorie, un pilote a parfaitement le droit d'embarquer à bord de son avion de la famille, des amis ou de simples connaissances. A-t-il le droit de faire de même avec des inconnus recrutés sur internet ? C'est toute la question. Il y a pour l'instant un vide juridique.

« Attention, il est difficile de comparer un avion et une voiture », indique Philippe Gruber, pilote professionnel à Nancy. « Il y a des aspects météorologiques et techniques à prendre en compte. Est-ce bien prudent, par exemple, qu'un pilote débutant fasse du coavionnage ? »

Les trois fondateurs du site Wingly sont bien conscients



■ Florian, 30 ans, fut le premier pilote du site internet de coavionnage Wingly. Photo ER

de l'enjeu. L'un d'eux, Bertrand Joab-Cornu, espère qu'un accord sera trouvé avec la DGAC pour que vive le coavionnage, dans un cadre légal. Son objectif est triple. « Nous ambitionnons de créer une vraie start-up internet autour du coavionnage. Nous voulons redynamiser l'aviation régionale et

nous souhaitons aussi démocratiser notre passion de l'aviation ». L'idée est sans doute bonne.

Depuis début juillet, Wingly a mis en ligne 350 propositions de vols. D'autres sites l'ont imité. Ils sont désormais cinq (wingly, aerostop, coavmi, wingshare, cojeta-

ge) sur le créneau du coavionnage dont un site plus haut de gamme de partage de trajets en jet privé ! Si les barrières réglementaires sont levées, le coavionnage pourrait bien, demain, devenir aussi populaire que le covoiturage.

Ludovic BASSAND

Création de cinquante emplois

Flixbus ouvre des lignes

Nancy. Flixbus, le n°1 allemand du transport par autocars avance ses pions en Alsace et Lorraine. Grâce à de nouveaux partenariats avec les transports Bentz de Phalsbourg (57), Seyfritz d'Obernai (67) et Royer de Herrlisheim (67), de nouvelles lignes vont ouvrir entre Strasbourg et Sarrebruck, Strasbourg et Lille, Colmar, Strasbourg et Paris, Thionville et Lyon et Forbach,

Metz et Paris. Flixbus estime que cette nouvelle activité va permettre la création d'une cinquantaine d'emplois chez ses partenaires, des postes de chauffeur pour la plupart. Les tarifs annoncés sont toujours faibles, entre 10 et 20 euros et jusqu'à 5 euros la place, voire 1 euro, en cas de promotion. Par ailleurs, la ligne Metz-Paris via Reims fonctionne

toujours avec succès. La méthode Flixbus est bien rodée. Des autocars récents, confortables, avec wifi gratuit et prises électriques, l'annulation sans frais, trois bagages inclus et un achat par internet ou, en dernière minute, auprès du chauffeur.

À l'horizon 2016, Flixbus ambitionne de devenir n°1 en France et de créer 1.000 emplois directs.

L. B.



■ Nouveaux partenaires et nouvelles lignes. Photo DR

Social

Les résultats de la consultation du 11 septembre divisent les salariés

39 heures chez Smart : vers un CCE

Hambach. La direction de Smart France à Hambach et l'ensemble des organisations syndicales (CFE-CGC, CFTC, CFDT et CGT) se sont retrouvés hier pour poursuivre la négociation annuelle obligatoire 2015 intégrant le Pacte 2020. A l'ordre du jour : une relecture du projet d'accord d'entreprise prévoyant un retour progressif et provisoire aux 39 heures payées 37.

Ce Pacte 2020 a fait l'objet d'une consultation le 11 septembre dernier. 56 % des salariés ont voté en sa faveur mais elle a créé une vraie scission au sein du personnel : 74 % des employés, techniciens, agents de maîtrise et cadres ont dit

oui, 61 % des ouvriers ont voté non. Hier, la direction de Smart France a recueilli les remarques des organisations syndicales relatives au projet d'accord d'entreprise qui leur avait été présenté lors de la réunion précédente du mercredi 23 septembre dernier.

« Nous avions soumis le protocole d'accord à des juristes pour voir s'il est conforme avec la loi. Comme trop d'ambiguïtés subsistent, nous n'arrêtons pas encore notre décision », annonce Emmanuel Benner (CFTC), secrétaire du CE. Auprès de ses instances, Mario Mutzette (CFE-CGC) a mené la même démarche sur le plan juridique. « C'est

assez inhabituel comme accord d'entreprise. La direction a accepté de préciser dans l'accord qu'elle maintiendra prioritairement l'emploi sur le site de Hambach. Elle ajoutera aussi que celui-ci pourra être garanti dans un rayon de 150 km en cas de baisse de la production. Elle a aussi présenté son projet d'aménagement du temps de travail pour ceux qui veulent rester à 35 heures et ceux qui sont prêts à passer à 39 heures. »

CFDT et CGT opposées à toute signature

Du côté de la CFDT et de la CGT, on confirme son opposition à quelque signature que ce soit. « Ils ont accepté

de faire des ajustements sur la forme mais en aucun cas sur le fond », déplore Patrick Hozkovicz. « Ils nous ont promis de nous envoyer dès hier soir un protocole rectifié mais cela ne fera pas varier notre position ». Pour la CGT, Philippe Simard est édifié par ce qu'il a entendu hier. « Ils nous ont présenté un modèle de temps de travail pour 2016 qui propose de travailler neuf samedis et d'effectuer certaines semaines jusqu'à 45 heures de travail. Pour nous, une telle usine à gaz est inacceptable. D'autant plus qu'aucune avancée significative n'a été faite sur le fond. » Si CFE-CGC et CFTC signent le pro-

jet d'accord d'entreprise, CGT et CFDT ont confirmé hier qu'ils feraient valoir leur droit d'opposition. « Si tel est le cas, l'accord sur les 39 heures chez smart France sera mort-né », confirme un des délégués syndicaux. La direction ne désarme pas et annonce dans un communiqué publié hier soir que « le projet d'accord d'entreprise définitif sera soumis prochainement pour consultation aux instances représentatives du personnel ; les dates de ces consultations n'ont pas encore été précisées ». L'idée d'un CCE la semaine prochaine a été avancée mais n'a pas été confirmée.

Fabien SIEGWART

Santé

Trois cents gynécologues, obstétriciens et sages-femmes de Lorraine, réunis en congrès à Nancy, ont fait le point notamment sur la prise en charge des fausses couches et la chirurgie robot assistée

Qualité des soins pour toutes

Nancy. Normaliser les bonnes pratiques et procédures de prise en charge des patientes, informer sur les nouvelles offres en matière chirurgicale ou encore sur le droit à la préservation de la fertilité pour les malades atteintes de cancer. Autant de sujets qu'ont abordés vendredi 2 octobre 300 gynécologues, obstétriciens et sages-femmes de Lorraine à l'occasion des XXV^e rencontres nancéiennes, accueillies au Centre Prouvé de Nancy.

Objectif annoncé : « Offrir les mêmes chances dans la qualité des soins à toutes les patientes de la spécialité médicale, dans une déclinisation des préconisations annuelles du Collège national des Gynécologues et Obstétriciens, comme nous y travaillons depuis une quinzaine d'années déjà », explique le professeur Olivier Morel, chef du Pôle de

Gynécologie et Obstétrique du CHRU de Nancy.

Le professeur Cécile Mezan de Malartic a notamment plaidé pour une meilleure information aux patientes éligibles à la chirurgie tubaire (des trompes) robot assistée. En premier lieu pour des patientes ayant subi une stérilisation et qui souhaitent accéder à nouveau la maternité. Cette chirurgie de pointe, pratiquée à Nancy, est d'une précision redoutable, par voie « mini invasive ». Elle permet en outre un gain dans le temps d'hospitalisation et de convalescence, tout en arrivant à un taux de grossesse qui varie de 50 à 71 % en moyenne et peut grimper jusqu'à 91 % chez les moins de 35 ans.

La prise en charge des fausses couches demeure au cœur de l'actualité

des spécialistes. « Une grande majorité de femmes connaissent une fausse couche dans leur vie. Si pour le spécialiste cet événement a tendance à être banalisé, pour la femme en tant qu'individu cela ne l'est pas. Et la fausse couche a un impact psychologique important, que nous ne devons pas négliger », explique Olivier Morel. « Nous devons mieux prendre en charge la femme quand elle arrive à l'hôpital pour ne pas lui imposer, notamment, des opérations chirurgicales, traitements médicamenteux ou médicaux inutiles ».

Le droit de préserver sa fertilité en cas de cancer

Né de la Loi de bioéthique de 2004, le droit des femmes à la préservation de leur fertilité en cas de maladie et de cancer notamment était au cœur

des débats. « La maladie, les traitements et la convalescence peuvent impacter la fertilité », explique le professeur Isabelle Koscinski. Si trois méthodes sont proposées aux patientes soucieuses de préserver leur fertilité, Isabelle Koscinski plaide pour la technique très innovante de conservation de tissus ovariens, destinés à être greffés à la patiente après guérison. La première naissance suite à une greffe ovarienne avait lieu en 2004. « Aujourd'hui déjà 70 enfants dans le monde sont nés grâce à cette technique ». Là encore, les spécialistes militent pour une meilleure information des risques sur la fertilité de leur maladie et des traitements qui l'accompagnent et des droits des patientes en matière de préservation de leur fertilité.

Stéphanie SCHMITT